



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
BOULEVARD DE CORDOUAN
(DANS LA PARTIE COMPRISE
ENTRE LE BOULEVARD CHAMPLAIN / RUE DU CHAY
ET BOULEVARD DE PERPIGNA / RUE DE LIEGE
(DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA PHASE N°.3
RELATIVE AU CHANTIER D'ASSAINISSEMENT
SUR LE BOULEVARD DE CORDOUAN)
DU 12 FEVRIER 2024 AU 12 AVRIL 2024

GB/BM
APM 24/0241

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième, premier adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise CHANTIERS D'AQUITAINE, représentée par Madame Babsy AUDEVARD, sise au n°37 avenue Maurice Lévy à 33700 MERIGNAC, en date du 7 février 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de la continuité des travaux sur le boulevard de Cordouan (phase n°2 jusqu'au 16 février 2024 - arrêté municipal APM N° 23/2797 en date du 27 décembre 2023) :

- L'entreprise CHANTIERS D'AQUITAINE (33700 MERIGNAC) sera autorisée à réaliser la phase n°3 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement, sur le boulevard de Cordouan, entre le boulevard Champlain / rue du Chay et boulevard de Perpigna / rue de Liège (selon plan joint), du 12 février 2024 au 12 avril 2024.

ARTICLE 2 : L'entreprise sera autorisée à installer une base de vie au droit du chantier et selon son avancement, pendant la période de travaux précitée.

ARTICLE 3 : L'entreprise prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires, en ce qui concerne la circulation piétonne, en créant et en matérialisant un cheminement piétonnier provisoire, au droit du chantier, du 12 février 2024 au 12 avril 2024.

ARTICLE 4 : L'arrêt et le stationnement seront interdits, des deux côtés de la voie de circulation, boulevard de Cordouan, entre le boulevard Champlain / rue du Chay et boulevard de Perpigna / rue de Liège, au droit du chantier et selon sa progression, du 12 février 2024 au 12 avril 2024.

ARTICLE 5 : La circulation sera interdite, boulevard de Cordouan, entre le boulevard Champlain / rue du Chay et boulevard de Perpigna / rue de Liège (selon plan joint), au droit du chantier, du 12 février 2024 au 12 avril 2024.

-des pré-signalisations et des déviations adaptées seront mises en place et maintenues par l'entreprise, selon plan joint.

MISE EN LIGNE LE 08-02-2024

ARTICLE 6 : Afin d'informer les usagers de la route des travaux réalisés, l'entreprise devra poser des panneaux d'information adaptés, selon le modèle « Ville de Royan », de part et d'autre du chantier.

ARTICLE 7 : Les pré-signalisations, les signalisations, les déviations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

- L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

ARTICLE 8 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 7 février 2024

Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,



Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2024

MISE EN LIGNE LE 08-02-2024

Google Maps Bd de Cordouan

Travaux en rue b
 Travaux en rue



Données cartog

